

patrons politiques en *emplissant* le peuple, pourra écrire tout ce qu'il voudra; des hableurs viendront parcourir la paroisse et le comté, débiter toutes sortes de principes, et le prêtre qui n'a aucun intérêt à tromper le peuple, le prêtre qui vit au milieu de ses paroissiens comme un père au milieu de ses enfants, devra se taire? Lui qu'on vient consulter sur la maladie d'une vache, l'achat d'un terrain, les affaires de la famille, il ne pourra pas, s'il est consulté *privément*, faire part de ses lumières quand il s'agit des affaires d'intérêt général? De quel droit le lui défendre?

— Que le prêtre réponde avec prudence à ceux qui viendront le consulter *privément*, je n'y trouve rien à redire. Mais ce que je ne puis accepter, c'est que le prêtre traite de politique EN CHAIRE.

— Bien des chefs politiques sont moins généreux que toi Jacquot; ils voudraient nous cabaner à la sacristie, et nous interdire ce que tu m'accordes dans ton grand bon sens. Aussi je te remercie de cette concession. Peut-être vas-tu m'en faire une autre.

— Monsieur le curé, j'ai la tête dure, je vous avertis.

— Elle est dure peut-être, mais elle n'est pas croche, c'est l'essentiel; car avec une tête croche on perd son temps et ses arguments. Écoute-moi, Jacquot.

Le prêtre, par son ministère même, doit planer au-dessus des partis; aussi dans les circonstances ordinaires, quand les questions agitées ne touchent en rien aux intérêts spirituels des âmes, le prêtre se borne-t-il à développer *en chaire* les règles géné-